



**NORMES ET PRATIQUES COMPTABLES**

**EXPERTISE FINANCIERE**

**COMMISSARIAT AUX COMPTES**

# **RAPPORT DE TRANSPARENCE**

\*\*\*\*\*

**Lionel ESCAFFRE**

**Commissaire aux Comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

**Chartered Accountant member of ICAEW**

**Professeur des Universités**

\*\*\*\*\*

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation du cabinet lionel escaffre</b>	<b>3</b>
1.1. Organisation juridique	3
1.2. Activités opérationnelles du cabinet	4
<b>2. Prévention et gestion des risques</b>	<b>4</b>
2.1. Principes d'indépendance	5
2.2. Participation du cabinet Lionel Escaffre au comité Risk Management Qualité du cabinet Groupe Y Nexia	6
2.3. Contrôle qualité interne	6
2.4. Contrôle qualité externe	7
<b>3. Références sur les clôtures 2019</b>	<b>8</b>
<b>4. Contact et adresse du siège social</b>	<b>8</b>

## INTRODUCTION

Le Cabinet ESCAFFRE sous le Siret n° 452 754 005 00026, personne physique dont le statut fiscal est soumis à la réglementation du bénéfice non commercial et associé du cabinet Groupe Y Audit a rédigé ce présent rapport en application de l'article R 823-21 du Code du commerce.

Les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel à l'épargne public ou auprès d'établissements de crédit publient sur leur site internet, dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice, un rapport de transparence.

## 1. PRESENTATION DU CABINET LIONEL ESCAFFRE

### 1.1. Organisation juridique

Le cabinet Lionel Escaffre est inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes depuis 2003. Il est membre de la CRCC de Paris depuis 2003.

Lionel Escaffre est associé du cabinet Groupe Y Audit dont le siège social est à Niort et qui est membre de la CRCC de Poitiers. A ce titre, le cabinet Lionel Escaffre est en charge de la direction de la doctrine comptable et est à la disposition des associés du cabinet pour répondre à leurs questions doctrinales. La société Groupe Y Audit est contrôlée par la société Groupe Y Management, l'ensemble de la structure d'exercice professionnel est intitulé Groupe Y Nexia. Groupe Y Management est adhérente au réseau Nexia international (Cf Rapport de transparence de Groupe Y Nexia / <https://www.groupey.fr/>).

Le cabinet Lionel Escaffre sous-traite aujourd'hui la totalité des dossiers de commissariat aux comptes auprès des structures Groupe Y Audit (bureau de Niort) et Alliance Audit (bureau de Tours), lesquelles sont des structures juridiquement rattachées à Groupe Y Management. Groupe Y Management a fait l'objet d'un contrôle par le H3C en 2019.

En conséquence, les différents systèmes internes de contrôle qualité, les pratiques d'indépendance, la politique de formation continue et l'ensemble des dispositifs de qualité du cabinet Groupe Y Management concernent et s'appliquent au cabinet Lionel Escaffre et constituent un réseau au sens de l'article 29 du code de déontologie.

## 1.2. Activités opérationnelles du cabinet

Le cabinet est organisé en secteur d'activités présentées ci-après :

- Audit légal et contractuel : commissariat aux comptes, commissariat aux apports et à la fusion, audit d'acquisition ;
- Assistance technique et conseil en normes et pratiques comptables au moyen d'expertises indépendantes et de consultations techniques en Normes comptables applicables en France, IFRS, US GAAP ;
- Assistance à l'établissement des comptes consolidés en PCG, IFRS et US GAAP ;
- Evaluation d'entreprises et appréciation des valeurs incorporelles et d'actifs industriels. ;
- Expertises de partie et gestions des litiges portant sur des traitements comptables et sur les valorisations financières,
- Formation, actualité comptable et juridique, PCG, IFRS et US GAAP auprès de cabinets et en partenariat avec CNCC Services Formations.

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

Typologie de mission	% / CA 2019
Audit légal et contractuel	28 %
Assistance technique en doctrine comptable	23 %
Assistance à l'établissement des comptes consolidés	13 %
Evaluation d'entreprises et d'actifs industriels et financiers	18 %
Expertises de parties	4 %
Formation	14 %

Le cabinet Lionel Escaffre est en cours de rapprochement définitif avec le cabinet Groupe Y Nexia, rapprochement qui devrait être réalisé de manière effective en 2020.

## 2. PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

L'application de la déontologie professionnelle repose sur une éthique qui correspond à un état d'esprit, qui garantit l'absence de toute situation qui mettrait le cabinet Lionel Escaffre en conflit d'intérêts et nuirait à sa neutralité quant à son jugement professionnel.

## 2.1. Principes d'indépendance

L'acceptation, l'organisation et la démarche pratique des missions de commissariat aux comptes, missions générales et missions particulières, reposent sur une procédure formalisée en lien avec le réseau établi avec le cabinet Groupe Y Management. Le cabinet Lionel Escaffre applique strictement le dispositif procédural du cabinet Groupe Y Management quant à l'application des règles d'indépendance et d'objectivité dans le déroulement des missions de commissariat aux comptes.

En conséquence, l'indépendance est une exigence forte partagée avec le Groupe Y Nexia dans la gestion de sa relation avec ses clients.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions audit et non audit.

Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur de Groupe Y Nexia intervenant sur les dossiers pour lequel le cabinet Lionel Escaffre est signataire en nom propre ;
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat ;
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus, conformément aux procédures mises en place Groupe Y Nexia, le cabinet Lionel Escaffre a mis en place dans le cadre des dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce (modifié par l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016), un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats liés aux Entités d'Intérêt Public (EIP), aux personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique visée à l'article L. 612-1 du Code de commerce et aux associations visées à l'article L. 612-4 du Code du commerce dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

En parallèle, conformément à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce (modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016) la rotation du cabinet Lionel Escaffre est assurée s'agissant des mandats d'entités d'intérêt public.

Le cabinet Lionel Escaffre assure respecter la déclaration de la direction de Groupe Y Nexia relative à la vérification interne des règles d'indépendance. La direction générale de Groupe Y Nexia a mis en œuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôle décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance.

## **2.2. Participation du cabinet Lionel Escaffre au comité Risk Management Qualité du cabinet Groupe Y Nexia**

Le Comité Risk Management & Quality (RMQ) assure la maîtrise des risques auxquels s'expose le Groupe Y Nexia et fixe les orientations et principes en matière de qualité.

Le cabinet Lionel Escaffre est soumis à ce dispositif et participe activement à son animation dans le cadre de ses fonctions de directeur de la doctrine du cabinet Groupe Y Nexia.

Le RMQ examine notamment les points suivants :

- Les mouvements de portefeuille et les risques financiers clients ;
- Les éventuelles situations de conflits d'intérêt et de perte d'indépendance ;
- La prévention et la gestion des conflits avec les clients ;
- La bonne application et l'amélioration du système de management de la qualité ;
- La situation du groupe par rapport aux instances de contrôle et de tutelle ;
- Le respect de la règle d'indépendance.

Il se réunit une fois par trimestre et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

## **2.3. Contrôle qualité interne**

Le cabinet Lionel Escaffre a construit un dispositif complet de contrôle qualité interne qui repose sur les principes du contrôle qualité interne appliqué par le Groupe Y Nexia et qui s'articule autour des piliers suivants :

- La supervision active de l'associé signataire
- L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (supervision, fin de mission, contrôle de l'annexe, événements post clôture, vérifications spécifiques, etc.).
- La révision indépendante

Conformément à l'article R. 822-35 du Code de commerce (issu du décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016), une révision est effectuée par un associé membre de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et désigné dans le respect du délai de viduité imposé par l'article. Le réviseur est indépendant de l'équipe d'audit et doté d'une compétence particulière au regard du secteur d'activité considéré.

La revue est réalisée préalablement à la formulation de l'opinion. Ce processus est appliqué aux dossiers d'Entités d'Intérêts Publics, ainsi qu'à une sélection de dossiers arrêtée par le Comité Risk Management Quality (RMQ) de Groupe Y Nexia, le cas échéant.

La révision indépendante a un triple objectif :

- Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence ;
- Vérifier la pertinence des projets de documents livrables ;
- Vérifier la conformité des livrables avec les Normes d'Exercice Professionnel et les procédures du cabinet.

Le contrôle qualité interne est défini par le Comité RMQ et permet de vérifier la bonne application des procédures et des Normes d'Exercice Professionnel.

#### **2.4. Contrôle qualité externe**

Comme tous les cabinets d'audit dits EIP, le cabinet Lionel Escaffre bénéficie du contrôle périodique du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) en sachant que le cabinet Lionel Escaffre partage les mêmes procédures que le cabinet Groupe Y Nexia qui a bénéficié d'un contrôle qualité favorable du H3C en 2019.

Avant d'être un cabinet dit EIP, le cabinet Lionel Escaffre a été soumis à deux contrôles qualité délégués qui ont conclu de façon favorable sur la conduite des missions de commissariat aux comptes, comme dans l'organisation et les procédures du cabinet.

Ces programmes contribuent à l'amélioration des dispositifs d'audit destinés à corriger les points de faiblesse identifiés. Ils ont aussi pour objectif de garantir une qualité de services élevée et homogène sur l'ensemble des travaux de commissariat aux comptes.

### **3. REFERENCES SUR LES CLOTURES 2019**

#### **3.1. Entités d'intérêt public au sens de la définition découlant du décret n° 2017-484 du 6 avril 2017 applicable au 30 septembre 2017**

- CAFOM

#### **3.2. Autres entités significatives pour lesquelles le cabinet Lionel Escaffre est commissaire aux comptes**

- Habitat Design International
- Groupe JM
- Groupe Triangle Travail Temporaire
- Paris Store

### **4. CONTACT ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Cabinet Lionel Escaffre  
13, rue Boileau – 75016 Paris  
01 42 24 68 36 / 06 07 21 10 98

Fait à Paris, le 11 août 2020



Lionel ESCAFFRE

**Professeur des Universités**  
**Commissaire aux comptes membre de la CRCC de Paris**  
**Chartered Accountant member of ICAEW**